

TYPE DE DEMANDE

Travaux en rive	Travaux en littoral
<input type="checkbox"/> Aménagement d'un accès en rive	<input type="checkbox"/> Construction ou rénovation d'un quai
<input type="checkbox"/> Autre; précisez :	<input type="checkbox"/> Autre; précisez :

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Numéro civique	Rue
Numéro de lot	Matricule

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	
Courriel			

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE)

Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	
Courriel			

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

<input type="checkbox"/> Auto-construction	<input type="checkbox"/> Entrepreneur licencié	<input type="checkbox"/> Gestionnaire de projet	
Entreprise		Personne contact	
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	
Courriel			Numéro RBQ

DÉLAIS ET COÛT DES TRAVAUX

Date de début des travaux

Date de fin des travaux

Coût des travaux

DOCUMENTS À FOURNIR

Demande régulière

- *Ce formulaire dûment complété et signé.*
- *Déclaration et attestation du demandeur dûment complété et signé.*
- *Copie de l'acte notarié, si vous êtes propriétaire depuis moins de 6 mois.*
- *Procuration, si le demandeur n'est pas le propriétaire.*
- *Photographie montrant l'état de la rive et l'accès au plan d'eau.*
- *Description détaillée des travaux visés par la demande.*
- *Plan complet d'aménagement de la rive, indiquant la localisation de la ligne naturelle des hautes eaux, la largeur de l'accès projeté, le drainage des eaux de surface et une description des méthodes de contrôle de l'érosion qui seront appliquées avant, pendant et après l'ouvrage.*

Quai

- *Plan d'implantation du quai projeté, à une échelle exacte, montrant l'ensemble de la rive.*
- *Plans de construction, incluant les dimensions, la superficie, les matériaux et la méthode d'ancrage.*

VEUILLEZ NOTER QUE DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE EXIGÉS.

DIFFÉRENTES AUTORISATIONS PEUVENT ÊTRE REQUISES POUR UN MÊME PROJET.

SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT ACCEPTÉES.

UNE DEMANDE NE VOUS AUTORISE, EN AUCUN TEMPS, À ENTREPRENDRE DES TRAVAUX.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels collectés dans le cadre de ce formulaire sont obligatoires et sont nécessaires au traitement de votre demande de permis. L'omission de fournir ces renseignements pourrait entraîner une incapacité de traiter votre demande. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès.

Ces renseignements sont utilisés aux seules fins pour lesquelles ils ont été recueillis et sont protégés conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements*. Pour en savoir davantage sur le traitement de vos renseignements personnels, toute plainte ou toute demande d'accès ou de rectification de ces renseignements, nous vous invitons à consulter notre site internet au <https://mont-blanc.quebec/politiques/>

SIGNATURE

Signature

Date

DÉCLARATIONS & ATTESTATIONS DU DEMANDEUR

RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DES MUNICIPALITÉS RÉALISÉES DANS DES MILIEUX HYDRIQUES ET SUR DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (RMUN)

DECLARATION REQUISE EN VERTU DU 7^E ET 8^E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 14 DU RMUN

Par la présente, je, soussigné(e) _____, déclare que :

- l'activité visée par la présente demande de certificat d'autorisation n'est pas visée par l'article 3 du Rmun ;
- les conditions applicables à l'activité en vertu du Rmun seront respectées lors de la réalisation des travaux ;
- que tous les renseignements et les documents fournis dans le cadre de la présente demande de certificat d'autorisation sont complets et exacts.

Signature : _____

Date : _____

ATTESTATION REQUISE EN VERTU DU RAMHHS & DU REAFIE

Par la présente, je, soussigné(e) _____, atteste de la conformité des travaux projetés aux conditions applicables à l'activité visée prévues au Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (chapitre Q-2, r.0.1) et au Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (chapitre Q-2, r.17.1) ;

Signature : _____

Date : _____

EXTRAITS DU RMUN

Article 3. Le présent règlement ne s'applique pas aux activités suivantes:

1° aux activités réalisées par un ministère ou un organisme public;

2° aux activités réalisées conformément à une ordonnance émise en vertu de la Loi ou à un avis d'exécution émis en vertu de la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages (chapitre M-11.6);

3° à la construction et à l'entretien d'une installation de gestion et de traitement des eaux usées domestiques visée par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22);

4° aux activités encadrées par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r. 0.01), à l'exception: a) de la construction, de l'élargissement et du redressement d'une route dont la gestion relève du ministre responsable de la Loi sur la voirie (chapitre V-9) et qui est classée autoroute, route nationale, route régionale ou route collectrice; b) de la construction, de l'amélioration et de la réfection d'un chemin ou d'une route qui longe un lac ou un cours d'eau en empiétant sur son lit ou son écotone riverain au sens de l'article 2 de ce règlement;

5° aux activités réalisées dans un milieu naturel ou un territoire désigné en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), lorsque ces activités font l'objet d'une autorisation en vertu de cette loi;

6° aux activités réalisées dans un refuge faunique visées par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1);

7° aux activités réalisées dans l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable qui est identifié en vertu de l'article 11 ou 12 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01), lorsque ces activités font l'objet d'une autorisation en vertu de cette loi ou en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

8° aux activités impliquant l'utilisation de pesticides visées par le Code de gestion des pesticides (chapitre P-9.3, r. 1) et par le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (chapitre P-9.3, r. 2).